



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

*Extrait du livre des délibérations du conseil municipal
du procès-verbal de la séance ordinaire
dument convoquée et tenue le mardi 22 mai 2018 à 19 h 08*

Étaient présents, sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et formant quorum, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

*monsieur Maxime Bélanger,
madame Lisiane Monette,*

*monsieur Bernard Malo,
monsieur Raymond St-Aubin.*

Assistaient également à la séance la directrice générale, madame Julie Forgues et la greffière, madame Judith Saint-Louis de même que le trésorier, monsieur Sébastien Racette et l'auditeur, monsieur Benoît Reid, de Reid & Associés inc.

Étaient absentes, les conseillères, madame Marie-Claude Déziel et madame Julie Moreau.

Résolution # 6402-05-2018

FERMETURES TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DU CHEMIN MASSON LE 23 JUIN 2018 ET LES 7 ET 14 JUILLET 2018.

ATTENDU les manifestations prévues dans le cadre de la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson particulièrement celles du samedi 23 juin 2018 et celles des samedis 7 juillet 2018 dans le cadre de la Fête du nautisme et 14 juillet 2018 dans le cadre du Festival Nuits Blues ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite pour ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite selon les dates et heures mentionnées au tableau suivant :

Date	Période
Samedi 23 juin 2018	De 15 h à 23 h 59
Samedi 7 juillet 2018	De 11 h à 23 h 59
Samedi 14 juillet 2018	De 11 h à 23 h 59

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

Cette résolution est sujette à ratification par le conseil municipal à une séance subséquente.

Copie authentifiée

Ce 23 mai 2018

Par Judith Saint-Louis

Judith Saint-Louis
Greffière

88, chemin Masson Lac-Masson (Québec) J0T 1L0
Tél : (450) 228-2543 Téléc : (450) 228-4008 Courriel : greffe@lacmasson.com